



Commune municipale Orvin

Orvin, le 11 décembre 2023

ASSEMBLEE MUNICIPALE LUNDI 11 DECEMBRE 2023, 20H00 HALLE DE GYMNASTIQUE, ORVIN

PROCÈS-VERBAL

Président : Jacques Girardin
Secrétaire : Séverine Flaig

Ayants droits : 44

ORDRE DU JOUR :

1. Élection des scrutateurs
2. Discuter, éventuellement approuver le budget 2024 avec une quotité d'impôt inchangée à 1,88
3. Présentation du plan financier 2024-2028
4. Communications du Conseil municipal
5. Divers

Le président salue l'assemblée et souhaite de fructueuses délibérations, dans un esprit serein et constructif, dans le respect de l'autre. L'assemblée a été convoquée dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary n° 41 du 10 novembre 2023 conformément à l'article 28 du règlement d'organisation de la Commune d'Orvin.

L'assemblée est déclarée ouverte à 20h00. Selon l'article 20, alinéa 1 du règlement d'organisation « *ont le droit de vote les citoyens âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis 3 mois au minimum* ». La personne n'ayant pas le droit de vote est M. xxx et Madame xxx présente dans la salle. Tous les autres citoyens présents possédant le droit de vote, le président déclare l'assemblée correctement constituée.

Délibérations :

1. Élection des scrutateurs

Deux personnes sont nommées scrutateurs : M. Denis Léchaire et M. Florent Schwab.

2. Discuter, éventuellement approuver le budget 2024 avec une quotité d'impôt inchangée à 1,88

Par M. Stéphan Chopard, responsable du dicastère des finances, présente le budget.

Les investissements prévus

Nouveaux projets

Assainissement des places de tir	CHF	830'000.00
Réfection mur et route Crêt des Bêtes	CHF	200'000.00
Réaménagement Petit Terrain et réfection cabane	CHF	150'000.00
Installation/connexion chauffage à distance	CHF	35'000.00
Total	CHF	1'215'000.00

Investissements en cours

Projets en cours (crédits et/ou budgets votés)

Travaux traversée localité, 4 ^e partie	CHF	120'000.00
Prévision rempl. canalisations (traversée localité)	CHF	180'000.00
Remplacement conduite Les Saignes	CHF	90'000.00
Réfection chemins agricoles (2/3)	CHF	61'700.00
Planification spéciale Prés-d'Orvin - suite (dév. pôle t.)	CHF	50'000.00
Total	CHF	501'700.00

Les amortissements planifiés

Alimentation en eau, épuration + déchets	CHF	26'375.00
Route, voies de communication	CHF	59'500.00
Terrains bâtis	CHF	138'000.00
Biens mobiliers	CHF	31'000.00

Immobilisations incorporelles	CHF	47'000.00
Total des amortissements	CHF	301'875.00
- dont impact direct dans le résultat	CHF	275'500.00

Le résultat devrait être présenté équilibré selon les directives cantonales art. 84 et 85 OCo. Pour la présentation de ce soir uniquement et pour des raisons de compréhension, il est renoncé à cette directive.

Le MCH2 exige que le résultat du compte global soit approuvé par l'assemblée municipale.

Le budget prévoit un excédent de charges budgété à CHF 350'367.—.

Le conseil municipal et la commission des finances proposent d'approuver le budget 2024 tel que présenté.

L'assemblée accepte à la majorité par 43 voix, sans avis contraire, le budget 2024 avec quotité d'impôt inchangée à 1,88.

3. Présentation du plan financier 2024 – 2028

Par M. Stéphan Chopard.

2024 – projets en cours (crédits et/ou budgets votés)

Travaux traversée de la localité, 4 ^e étape	CHF	120'000.00
Remplacement canalisations (traversée loc.)	CHF	180'000.00
Remplacement conduite Les Saignes	CHF	90'000.00
Réfection chemins agricoles, 2 ^e étape	CHF	61'700.00
Planification spéciale Prés-d'Orvin-Suite	CHF	50'000.00
Total	CHF	501'700.00

2024 – nouveaux projets

Assainissement des places de tir	CHF	830'000.00
Réfection mur et route Crêt des Bêtes	CHF	200'000.00
Réaménagement Petit Terrain + cabane	CHF	150'000.00
Installation/connexion chauffage à distance	CHF	35'000.00
Total	CHF	1'215'000.00

Total projets en cours	CHF	501'700.00
Total nouveaux projets	CHF	1'215'000.00
Total 2024	CHF	1'716'700.00

2025 – projets en cours

Réfection chemins agricoles, 3 ^e étape	CHF	61'700.00
---	-----	-----------

2025 – nouveaux projets

Réfection route l'Echelette	CHF	274'000.00
Réfection route derrière l'école enfantine	CHF	150'000.00
Aménagement chemin d'accès st. pompe	CHF	80'000.00
Total 2025	CHF	565'700.00

2026 – nouveaux projets

Agrandi. halle de gymnastique, 1 ^{ère} étape	CHF	600'000.00
Const. local sociétés et jeunesse, 1 ^{ère} ét.	CHF	400'000.00
Réfection route des Oeuches, partie inf.	CHF	336'000.00

Total 2026	CHF	1'336'000.00
-------------------	------------	---------------------

2027 – nouveaux projets

Agrandissement halle gymnastique, 2 ^e étape	CHF	600'000.00
Réfection route Les Vernes/Sur Mont-Tillier	CHF	550'000.00
Constr. local sociétés et jeunesse, 2 ^e étape	CHF	200'000.00

Total 2027	CHF	1'350'000.00
-------------------	------------	---------------------

2028 – nouveaux projets

Total 2028	CHF	—
-------------------	------------	----------

M. xxx aimerait savoir à quoi consiste le projet d'agrandissement de la halle de gymnastique.

M. Sylvain Grosjean souligne que la halle actuelle ne correspond plus aux normes demandées pour l'éducation physique. Le but est de savoir s'il faut démonter pour la rendre conforme ou la conserver telle quelle pour des manifestations (carnaval, match au loto,...) et lancer un nouveau projet pour une place protégée et par-dessus réaliser une halle de gymnastique en y annexant les bureaux municipaux.

M. xxx trouve que le montant de CHF 830'000.— est énorme pour le stand de tir.

M. Patrik Devaux mentionne que la commune a l'obligation de dépolluer les sites. Le stand ne sera pas touché, simplement le terrain. Au village, il y a 2 stands. Un désaffecté il y a environ 70 ans. Une étude a révélé qu'il y avait du plomb. Ça fait environ le budget proposé. Par contre, c'est financé à environ 75% entre le canton et le département militaire. La commune aura donc la charge d'environ CHF 200'000.—.

M. xxx demande si le petit calibre est compté dedans.

M. Patrik Devaux répond par la négative.

Mme xxx aimerait savoir si la réfection du chemin Les Oeuches est seulement prévu en-bas.

M. Julien Tièche indique que ces chiffres ont été repoussés du plan d'investissement. Il n'y a pas vraiment d'attention particulière qui a été posée sur la partie inférieure-supérieure mais c'est pour le garder à l'esprit. Au moment venu, il faudra inspecter/observer l'état de la chaussée complète du chemin des Oeuches.

4. Communications du conseil municipal

M. Sylvain Grosjean informe que le projet du chauffage à distance, CADOR, mis sur pied depuis un certain temps, est lancé. Une société anonyme a été fondée pour gérer le projet en lui-même, c'est-à-dire, les chaudières, l'alimentation, les factures,... et le bâtiment de l'Echelette reste propriétaire de la commune. Un permis de construire a été déposé pour

les transformations et le délai d'opposition arrive à terme. À noter, qu'il n'y a pas d'opposition. Le but est d'atteindre en automne 2024 les premières liaisons du chauffage à distance.

Le travail effectué aux Prés-d'Orvin pour le recensement de toutes les constructions illégales ne sont plus illégales. À la session du Grand Conseil de cet automne, ils ont révisé la loi sur l'aménagement du territoire et toutes les constructions de plus de 30 ans dans le canton de Berne sont considérées comme légales.

Le canton n'a même pas informé la commune de ne pas aller trop vite en disant que probablement une motion sera votée. Après la votation et jusqu'à l'application de cette nouvelle loi, il faut environ 100 jours et ça arrive à terme pour fin janvier.

La commune a écrit à tous les propriétaires concernés afin de les informer de la situation et d'attendre les 100 jours. Passé ce délai, les constructions seront reprises et classées comme étant légales. Environ 7-8 dossiers resteront ouverts sur les 60.

M. Nicolas Aufranc prend la parole en tant que président de l'association du parking des Prés-d'Orvin afin de donner un retour sur les machines à sous. Une situation assez mitigée car en effet, 8 horodateurs (dont 4 qui fonctionnent toute l'année et 4 mobiles principalement en hiver pour les déplacer). Depuis l'installation, mi-octobre, il y a eu quelques jours de beau et à noter qu'ils fonctionnent avec l'énergie solaire. Différents problèmes ont été rencontrés notamment des batteries déchargées, des horodateurs qui ne fonctionnaient pas. La raison est qu'il manquait du soleil et l'autre raison est que les horodateurs ont été livrés avec un élément sous-dimensionné, ce qui ne rechargeait pas correctement. La firme en question a remplacé tout ça la semaine passée et les batteries ont été changées. En un mois et demi, environ CHF 7'000.— ont été encaissés.

En tant que citoyen d'Orvin, un rabais de 50% est octroyé sur les abonnements de saison, ce qui fait CHF 40.— pour toute l'année, à commander à l'administration municipale.

M. xxx a entendu dire qu'il n'est pas possible de payer plus de 24h.

M. Nicolas Aufranc confirme et souligne que ce n'est pas 24h mais 12h. Cette donnée se trouve dans les statuts actuels. Des retours ont été fait par les utilisateurs d'horodateurs qui demandaient pour quelle raison il n'est pas possible de mettre plus longtemps et le comité prendra cette remarque en avant et essaiera de modifier les statuts pour l'année prochaine.

M. xxx aimerait savoir si les abonnements se font avec une plaque du véhicule.

M. Nicolas Aufranc mentionne que normalement c'est avec le numéro de voiture. Des exceptions ont été faites pour des propriétaires de chalets qui les louent en mettant le nom du chalet sur la carte.

M. xxx demande si la Place Centrale en hiver est toujours payante.

M. Nicolas Aufranc signale que la semaine passée il a vu M. xxx. Depuis la métairie de la Gléresse ils ouvrent la route qui a été goudronnée et ensuite passe au Bois Raiguel. Il a été convenu avec M. Bernard Burger qu'en cas de petite neige, ça sera ouvert et en cas de grande neige normalement ça reste fermée.

M. xxx souhaite savoir à quel moment les travaux de la traversé d'Orvin continueront l'année prochaine.

M. Julien Tièche répond que ça commencera juste après Pâques le 4 avril 2024 avec la dernière zone en pavés jusqu'à fin juin – mi-juillet. Ensuite début août sera la dernière étape, Rte de Frinvillier, qui sera en trafic bidirectionnel par des feux.

M. Patrik Devaux revient aux constructions « illicites » et ajoute que c'est une bonne nouvelle. C'est potentiellement des cas en justice en moins car les frais du tribunal, même si la commune à gain de cause, sont à payer. C'est mieux de ne pas avoir de litige. Il remercie donc M. Sylvain Grosjean, la commission, M. Denis Léchaire et M. Werner Kocher pour le grand travail accompli aux Prés-d'Orvin.

Il remercie également tous les citoyens qui prennent part à la vie publique, qui participent, qui votent, qui proposent, qui agissent. Il remercie également toutes les personnes qui s'investissent dans les sociétés du village, au membre des commissions communales, aux anciens qui se sont retirés ainsi qu'aux nouveaux qui sont entrés dans les commissions. Aux conseillers et aux conseillères municipaux présents et aux anciens qui se sont retirés. Les employé-es communaux, le bureau des assemblées, qui est très fidèle, au Père Noël. Les paroisses et la bourgeoise pour leur collaboration avec la commune et félicite les nouveaux conseillers de la commune bourgeoise.

5. Divers

M. xxx souligne que c'est le canton qui s'occupe de cela mais à la Route de Sonville la chaussée a été retirée et aimerait savoir quand les travaux seront terminés car des socles en béton ressortent.

M. Julien Tièche informe que c'est bien cantonal et lors des séances de chantier, l'exécution des travaux de fraisage et de pose d'enrobé ont été stoppés par la météo en raison de l'hiver précoce qui est arrivé pour poser la couche d'usure. Probablement qu'il ne se passera rien avant le mois d'avril 2024.

M. xxx informe l'assemblée qu'il y a eu dernièrement la visite d'une société d'audit pour les abris. Il a regardé le site et ça mentionnait qu'à Orvin il y a environ 60% d'abris protégé par rapport à la population. Est-ce que le canton prend au sérieux ces chiffres. Y-a-t-il un délai pour ça et qu'est-ce que la commune compte faire.

M. Sylvain Grosjean souligne que ces abris sont problématiques. La loi n'a pas changé c'est toujours obligatoire et quand il y a des tensions dans le monde, on revient aux abris. L'idée de la conception de la nouvelle halle de gymnastique serait d'intégrer au sous-sol une centaine de places protégées. Il n'y a pas de délai mais il y a une obligation de construire. Ce qui pourrait être envisageable avec ces abris, c'est la possibilité de faire des parkings souterrains.

M. xxx demande si la commune a une tâche de surveillance dans ces abris.

M. Sylvain Grosjean souligne que ce sont des directives du canton et la commune n'est pas impliquée.

M. xxx informe que le contrôle de ces abris a eu lieu ce lundi aux Oeuches xx. Il manquait un article dans ces abris, c'était les toilettes sèches. Il a mentionné qu'il n'y en avait jamais eu et le contrôleur éclaircira ce point.

Plus personne ne demandant la parole, le président remercie également tous ceux qui s'engagent pour la collectivité publique.

Personne d'autre ne contestant les procédures de vote pratiquées durant l'assemblée, le président lève l'assemblée à 21h00.

Pour l'assemblée municipale d'Orvin

Le président des assemblées

La secrétaire des assemblées

Jacques Girardin

Séverine Flaig